



DROIT DES ACTIVITES ENERGETIQUES ET MINIERES

Formation professionnelle supérieure



OBJECTIFS

La spécialisation Droit des activités énergétiques et minières de l'IMP a pour objectif de permettre aux jeunes diplômés en droit de devenir des juristes spécialistes dont recherchent l'industrie du pétrole, du gaz, de l'énergie électrique, des mines, des eaux et aux professionnels en activités notamment magistrats, avocats, huissiers, conseils juridiques d'élargir leurs compétences dans un contexte de libéralisation et de professionnalisation des filières.

DEBOUCHES POSSIBLES

- Services juridiques des entreprises des différentes filières,
- Avocats spécialisés,
- Conseils juridiques spécialisés,
- Etc.

MODES DE FORMATION

- Présentielle
- distancielle

DUREE DE LA FORMATION

15 mois.

DEROULEMENT DES COURS

En soirée, de 18H30 à 21H30

NOMBRE DE PLACES

30 maximum
10 minimum

CONDITIONS D'ADMISSION

- BACC + 3 en droit minimum,
- Examen du dossier,
- Passer l'entretien.

COMPOSITION DU DOSSIER

- Fiche de candidature selon le formulaire à retirer à IMP,
- Lettre de motivation,
- Curriculum vitae détaillé,
- Copie conforme du diplôme le plus élevé,
- Attestation d'emploi (pour les candidats salariés),
- Fiche d'engagement employeur selon le formulaire à retirer à IMP (pour les candidats salariés),
- Copie conforme de l'acte de naissance,
- Deux photos d'identité,
- 20 000 Fcfa frais d'étude du dossier

THEMES ABORDES PAR LE PROGRAMME

- DROIT DES AFFAIRES
- DROIT SPECIFIQUE
- DROIT CONNEXE
- FISCALITE SPECIFIQUE
- ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE DE L'ENTREPRISE

CONTACTS

Institut des Matières Premières

863, avenue du Président Ahmadou Ahidjo, BP 12975 Douala – Cameroun
Tél. 00237 33 12 39 43, 94 81 21 03, 77 18 94 33, Fax. 00 237 33 42 15 32
E. mail. imp_formations@yahoo.fr, Site web. www.imp-cm.com